

# PensCheck

## Stabilité



Éditorial de Rafael Lötscher  
CEO de PensExpert SA



Un nouveau défi pour la Berne fédérale. Après l'AVS, la LPP a elle aussi besoin d'une mise à jour. Les nouveaux modèles de vie et de travail, l'allongement de l'espérance de vie ainsi que l'évolution de l'environnement financier constituent autant de défis à la stabilité de la LPP.

Les marchés financiers ont traversé des mois difficiles cette année. L'inflation en Suisse a récemment augmenté pour atteindre environ 3%. Bien qu'une partie de cette hausse soit probablement de nature temporaire, il est peu probable que l'inflation se normalise à un niveau Pré-Covid au cours des prochaines années. Certaines caisses de pension pourraient présenter des déficits de couverture à la fin de l'année 2022. La redistribution des actifs vers les bénéficiaires de rentes dans le régime obligatoire LPP devrait également augmenter à nouveau fortement. La réforme de la LPP pourrait corriger quelque peu ce défaut du système et assurer plus de stabilité. Il est clair que la prévoyance individuelle responsable va continuer à gagner en popularité à l'avenir.

### Changement de stratégie ?

Les indices boursiers comme le SMI ont parfois chuté d'environ 20%, voire plus. Le fait est qu'historiquement, il était plus intéressant d'investir dans des actions que de miser sur des obligations. Les turbulences sur les marchés financiers pourraient désormais inciter à passer d'une stratégie de placement défensive à une stratégie plus offensive. Notre opinion à ce sujet est que l'horizon de placement est déterminant !

L'un des principaux avantages des solutions 1e est la grande flexibilité dans le choix des stratégies de placement. Bien harmonisée avec l'assurance de base, une combinaison de notre solution 1e PensFlex avec une solution PensUnit permet en outre d'optimiser le rendement de la prévoyance et la fiscalité.

L'individualité, c'est votre force et la nôtre. Votre confiance se traduit par une croissance stable et constitue la clé du succès de nos cinq fondations. Malgré les difficultés rencontrées sur les marchés financiers, la prévoyance individuelle est et reste une tendance affirmée. Nous devrions enregistrer une croissance de plus de 10% du nombre de nouveaux assurés en 2022. Merci de votre confiance. ■

### 2 Suite de l'étude sur les compétences financières

Discussion avec l'auteur de l'étude, la professeure Yvonne Seiler Zimmermann



### 5 Combinaison avantageuse de PensFlex et PensUnit

Questions & réponses avec Sébastien Godin

### 6 Réforme de l'AVS 21

Enseignements pour votre planification dans le domaine de la prévoyance

### 8 Événement pour les partenaires 2022 à Lausanne

Interview avec Marc Pfenniger de Compenswiss

# « Le manque de connaissances dans le domaine la prévoyance n'est pas le principal problème »



Interview avec la  
Prof. Dr. Yvonne Seiler Zimmermann

D'après une nouvelle étude, une majorité des salariés suisses ne pensent pas toucher suffisamment d'argent de l'AVS et du 2e pilier à la retraite. Les assurés sont-ils donc prêts à assumer plus de responsabilité personnelle dans la prévoyance ? Sont-ils ouverts à des solutions de prévoyance innovantes ? La Professeure Yvonne Seiler Zimmermann nous répond en entretien.



## Yvonne Seiler Zimmermann

Institut pour les services financiers de Zoug (IFZ)  
Haute école de Lucerne – économie

Depuis 2008, Yvonne Seiler Zimmermann est enseignante et cheffe de projet à l'Institut pour les services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. Elle y est notamment responsable du programme MAS/DAS Gestion des caisses de pension. Yvonne Seiler Zimmermann a étudié les sciences économiques à l'Université de Berne avant d'obtenir un doctorat à l'Université de Bâle. Elle est également titulaire d'un Certificate in Econometrics de l'Université de Chicago. Ses axes d'enseignement et de recherche incluent la théorie des marchés financiers et la prévoyance par capitalisation.

### Dans quelle mesure faites-vous confiance à l'AVS et à la prévoyance professionnelle ?

**Yvonne Seiler Zimmermann** Dans une faible mesure. En d'autres termes, j'ai aussi une prévoyance privée. Je pense qu'il est malheureusement utopique de croire que l'AVS et la LPP garantiront 60% du dernier salaire des personnes assurées après leur départ à la retraite.

### Quelle est l'attitude des personnes assurées quant à la prévoyance vieillesse ?

**YSZ** On voit de manière générale que le thème de la prévoyance vieillesse intéresse, davantage chez les hommes que chez les femmes et davantage chez les personnes plus âgées que chez les jeunes. Mais il est étonnant de constater que l'intérêt des jeunes a augmenté par rapport à l'an dernier. Près de trois personnes interrogées sur cinq ne pensent pas qu'elles auront suffisamment d'argent de l'AVS et du 2e pilier pour conserver leur niveau de vie habituel à

l'âge de la retraite. Dans le même temps, l'étude montre que les connaissances en matière de prévoyance sont dans l'ensemble plutôt modestes. Elles sont notamment lacunaires sur la propre prévoyance personnelle.

« Seulement 35 % des personnes interrogées étaient au courant du fait qu'il faut exercer une activité professionnelle afin de pouvoir cotiser au 3ème pilier a. »

Yvonne Seiler Zimmermann

### Pouvez-vous détailler ?

YSZ On le voit par exemple pour la prévoyance vieillisse facultative. Peu de personnes ont su répondre à la question de savoir qui pouvait effectuer des versements dans le pilier 3a. Seuls 35 % des personnes interrogées savent que tout le monde en Suisse n'est pas autorisé à effectuer des versements dans le cadre du pilier 3a. Or le manque de connaissances n'est pas le principal problème.

### C'est-à-dire ?

YSZ Le problème est que ces personnes ignorent qu'elles ont des connaissances lacunaires. Si on ne sait pas quelque chose, on s'informe sur Internet ou on se fait conseiller. Or beaucoup de personnes n'ont pas conscience qu'elles manquent de connaissances en la matière. Conséquence logique : beaucoup de personnes assurées ne prennent pas les décisions optimales en matière de prévoyance.

### Voyez-vous des moyens et des possibilités pour améliorer les connaissances des personnes assurées en matière de prévoyance ?

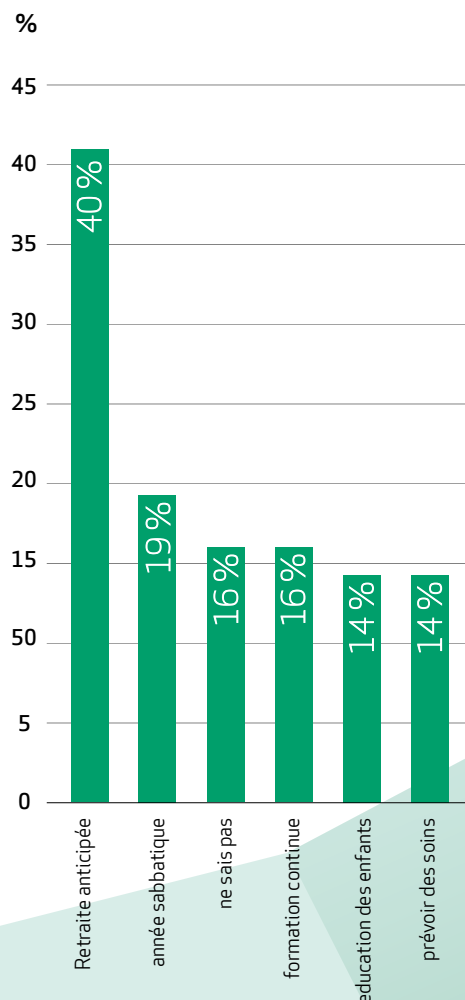
YSZ Les médias jouent un rôle important. Ils contribuent à sensibiliser sur le sujet. Nous voyons aussi dans l'étude que lorsque les personnes assurées ont des questions, elles s'adressent en premier lieu à leur propre institution de prévoyance. Cela signifie que celle-ci assume une importante responsabilité à cet égard. Plus les institutions de prévoyance communiquent de manière simple et claire, mieux les personnes assurées comprennent le sujet. On peut également partir du principe qu'une bonne communication renforce également la confiance dans la prévoyance professionnelle. Enfin, j'apprécierais que nous puissions intégrer encore plus

activement la transmission de connaissances sur la prévoyance dans le système scolaire.

### Les résultats de l'étude actuelle diffèrent-ils de ceux de l'année précédente ?

YSZ Nous demandons toujours l'avis des personnes interrogées sur la situation économique générale, car cette dernière a un impact non seulement sur l'attitude vis-à-vis du système de prévoyance, mais aussi et surtout sur les décisions d'investissement. Même si celle-ci fait l'objet d'une évaluation plus pessimiste que l'an dernier, les personnes assurées montrent une plus grande propension au risque, ce qui est intéressant. La proportion de jeunes prêts à prendre des risques est plus élevée que celle des personnes plus âgées, ce qui est sensé du point de vue de l'économie financière. Plus l'horizon de placement est long, plus on peut prendre des risques élevés.

### Activités favorites qui seraient financées par un compte d'épargne temps.



Nombre d'observations 1'239

## Dans votre étude, vous évoquez la « mégatendance de l'individualisation ». De quoi s'agit-il ?

**YSZ** La futurologie part du principe qu'à l'avenir, les gens mèneront une vie encore plus individuelle et autodéterminée. L'individualisation s'impose dans tous les domaines de la vie. Les ambitions carriéristes et le fait de gagner de l'argent passent alors plutôt au second plan. En revanche, les salariés souhaitent toujours plus concilier leur travail et leur vie privée. À l'avenir, travail et loisirs tendront à se fondre. Les employés prendront davantage de congés pendant leur période de vie active, que ce soit pour des formations continues, des congés sabbatiques, des congés parentaux, pour s'occuper de leurs proches ou pour prendre une retraite anticipée...

## ... et pendant ce type de congés, les cotisations d'épargne pour la prévoyance disparaissent, ce qui entraîne une diminution ultérieure de la rente.

**YSZ** Absolument. Selon la manière dont le congé est organisé, les cotisations ne sont pas versées du tout ou sont nettement moins élevées. De ce fait, le capital de prévoyance est inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence de congé, ce qui entraîne une réduction des rentes.

## Le législateur pourrait-il permettre aux personnes assurées de préfinancer des périodes de congés de la vie professionnelle ?

**YSZ** Oui, une telle solution existe déjà en Allemagne. On l'appelle le compte épargne-temps. Avec ce compte, les personnes assurées peuvent épargner aussi bien du temps que de l'argent pour préfinancer des congés. Grâce au préfinancement, il n'y a pas de réduction des cotisations d'épargne pendant le congé. Cela permet ainsi d'éviter une réduction des rentes.

## Les assurés sont-ils ouverts à ce type de solutions innovantes ?

**YSZ** Oui, tout à fait. D'après notre étude, huit personnes interrogées sur dix utiliseraient un tel compte épargne-temps. En revanche, comme c'est typique en Suisse, beaucoup aimeraient avoir davantage d'informations sur le sujet. Cette réponse montre que les personnes assurées seraient prêtes à préfinancer de manière active et responsable leurs congés.

## Pour quoi les assurés utiliseraient-ils le compte ?

**YSZ** L'enquête montre que les personnes interrogées utiliseraient le plus souvent le compte pour prendre une retraite anticipée et des congés sabbatiques. La troisième raison la plus fréquemment citée par les sondés est la possibilité de disposer d'un tel compte sans pour autant connaître à l'avance l'utilisation exacte qui en sera faite. Ils apprécient particu-

lièrement la flexibilité d'un tel compte, qui permet de décider soi-même de l'utilisation des avoirs et du moment où ils seront utilisés.

## La mise en place d'un compte épargne-temps est-elle faisable sur le plan politique ?

**YSZ** L'effort serait réduit et apporterait une forte valeur ajoutée. Un compte épargne-temps serait aussi intéressant pour les employeurs. Ils pourraient ainsi répondre de manière simple aux besoins actuels et futurs des employés et se positionner comme employeurs attractifs. Il serait bien possible de créer aussi en Suisse les bases légales du compte épargne-temps. L'atteinte du système serait, à mon avis, gérable.

## PensExpert a permis l'étude en tant que partenaire économique. Quelle est l'utilité des découvertes établies pour l'entreprise ?

**YSZ** L'étude révèle tout d'abord les connaissances en matière de prévoyance des différentes personnes en fonction de leur profil sociodémographique et les sujets plus connus que d'autres. En plus de cette utilité directe, PensExpert contribue avec l'étude à sensibiliser sur le sujet et se positionne sur le marché. Toute institution de prévoyance devrait de toute façon être intéressée par le fait d'avoir des assurés informés, qui ont alors besoin de moins de conseils, ce qui diminue la charge administrative globale. ■

Yvonne Seiler Zimmermann,  
je vous remercie pour cet entretien.

*Cette interview a été réalisée  
par Adrian Bühler (media-work gmbh)*



# Il est possible d'épargner plus de 25 %



Responsable du soutien à la connaissance et de l'innovation / membre du Conseil de fondation PensFlex et PensUnit



Au cours des dix dernières années, les taux de conversion des rentes des caisses de pension enveloppantes et des solutions de prévoyance pour cadres ont fortement baissé. De plus, l'inflation réduit encore davantage le pouvoir d'achat des rentes de vieillesse du 2e pilier. Sebastien Godin nous explique comment l'employeur peut malgré tout améliorer les prestations de vieillesse de ses assurés.

## Pourquoi ne peut-on épargner que 25 % au maximum du salaire assuré dans le cadre d'une fondation collective 1e telle que PensFlex ?

**Sebastien Godin** Le régulateur ne voit pas d'un bon œil l'individualisation de la prévoyance professionnelle. En particulier, l'administration fédérale semble très réticente concernant le libre choix de la stratégie de placement. C'est la raison pour laquelle le législateur a non seulement limité en 2018 le nombre de stratégies de placement disponibles, mais aussi instauré un plafond d'épargne de 25 % en moyenne. De plus, pour les plans 1e, le taux de rachat n'est plus autorisé dans le calcul des lacunes de rachat. C'est une véritable inégalité de traitement par rapport aux autres caisses de pension, qui peuvent toujours appliquer un taux de rachat allant jusqu'à 2 %.

## Ce plafonnement de l'épargne ne concerne-t-il que les solutions de prévoyance 1e ?

**SG** Cette disposition ne concerne en fait que les solutions de prévoyance avec libre choix de la stratégie de placement. Mais si l'on prend tout en compte, c'est-à-dire la caisse de pension de base et la prévoyance des cadres, il est possible d'épargner davantage. Les prestations réglementaires ne peuvent toutefois pas représenter plus de 70 % du salaire AVS assurable à l'âge de la retraite.

## Un employeur peut-il également proposer deux solutions surobligatoire de prévoyance à ses cadres ?

**SG** Si la réglementation relative à l'adéquation est respectée, cela est tout à fait possible. Un client PensFlex peut, par exemple, proposer en complément à ses cadres un plan PensUnit en vue d'améliorer leurs prestations de vieillesse.

---

« Deux solutions bel-étage sont possibles ! »

Sebastien Godin

---

## Quel taux d'épargne maximal est-il autorisé avec PensUnit s'il existe parallèlement un plan PensFlex avec un taux d'épargne de 25 % ?

**SG** PensUnit permet généralement d'obtenir un taux d'épargne complémentaire de l'ordre de 5 % à 10 %. Cependant, la caisse de pension de base doit impérativement être prise en compte dans le calcul de l'adéquation.

Suite à la page 6 →

—> Continuation de la page 5

### **Cela voudrait dire qu'il est possible d'épargner jusqu'à 35% avec une solution combinée PensFlex / PensUnit ?**

**SG** Exactement ! Avec une solution complémentaire PensUnit, les lacunes de rachat sont en outre augmentées, ce qui offre à la personne assurée la possibilité, si elle le souhaite, de bénéficier d'avantages fiscaux sur ses prestations de vieillesse au moyen de rachats volontaires.

### **Et qu'en pensent les autorités fiscales ?**

**SG** Les autorités fiscales n'apprécient sans doute pas que des employeurs augmentent les primes d'épargne de leurs salariés. Mais même chez Publica, qui est la caisse de pension de la Confédération, il ne faut pas oublier que certains employés fédéraux bénéficient par exemple d'un taux d'épargne pouvant atteindre 39,5% à partir de 55 ans. ■

Réformes

## **Votation sur l'AVS – Ce qu'il faut savoir concernant la planification de votre prévoyance**

—>

Daniel Jud, Responsable de la clientèle



Le relèvement de l'âge de la retraite AVS pour les femmes a été accepté de justesse par la population. La votation a été précédée par de vifs débats sur l'écart de rentes entre les sexes (« gender pension gap »), et il a été souligné que des mesures devraient être prises notamment pour les personnes travaillant à temps partiel. Mais la votation sur l'AVS a également des répercussions sur le 2e pilier. Daniel Jud nous explique les enjeux de la réforme.

### **Daniel Jud: À l'avenir, l'AVS versera également des rentes partielles. De quoi s'agit-il?**

**Réponse de DJ** À l'heure actuelle, il est possible de demander un versement anticipé de la rente AVS d'une ou deux années entières. Avec la réforme de l'AVS qui entrera en vigueur en janvier 2024, la rente de vieillesse pourra être perçue entre 63 et 70 ans. Les perceptions de rentes partielles entre 20% et 80% seront également possibles. La réforme facilite clairement le départ progressif à la retraite.

### **Dans quels cas est-il intéressant de ne percevoir qu'une partie de la rente de vieillesse AVS?**

**DJ** En général, pour les personnes ayant des moyens financiers limités qui, pour diverses raisons, souhaitent réduire leur activité professionnelle avant l'âge de référence AVS de 65 ans. Dans ce cas, une rente de vieillesse partielle peut être très intéressante en remplacement du revenu. Avec la réforme de l'AVS, les taux de réduction en cas de versement anticipé devraient également devenir plus attractifs qu'ils ne le sont actuellement.

## La rente AVS peut être reportée jusqu'à 70 ans. Dans quels cas un report doit-il être envisagé?

DJ Ce sont généralement des considérations d'ordre fiscal qui sont déterminantes dans ce cas de figure. Pour les personnes actives qui perçoivent un salaire après l'âge de référence AVS tout en bénéficiant de la rente AVS, la charge fiscale augmente significativement en raison de la plus forte progressivité de l'impôt. Un report de la rente permet de l'éviter. Malgré cet avantage fiscal, un report de la rente AVS est rarement intéressant.

---

« Un report n'est pas très avantageux. »

Daniel Jud

---

### Pourquoi ?

DJ Avec la réforme de l'AVS, les suppléments de rente en cas de report seront moins élevés qu'aujourd'hui. Cela s'explique par l'augmentation importante de l'espérance de vie. Mais il faudra sans doute étudier chaque cas individuellement.

### La réforme de l'AVS concerne également le 2e pilier. Les caisses de pension sont désormais tenues de proposer des retraites partielles. Combien d'étapes de retraite le législateur a-t-il prévu ?

DJ Jusqu'à présent, les caisses de pension pouvaient organiser les retraites partielles comme elles le souhaitent. Les institutions de prévoyance sont maintenant obligées de proposer aux personnes assurées des retraits partiels d'au moins 20%. De plus, au moins trois étapes de retraite doivent être accordées.

### Ces dispositions s'appliquent-elles également en cas de versement d'un capital vieillesse ?

DJ Oui, ces dispositions concernent aussi bien les versements de rente que les versements de capital. Dans le cas du capital, le législateur autorise au maximum jusqu'à trois étapes de versement.

### Comme on le sait, le législateur ne souhaite plus autoriser les avoirs de libre passage à l'âge AVS que si une activité professionnelle continue d'être exercée. Pourtant, cette question n'a plus été évoquée dans le cadre de la réforme de l'AVS. Cette restriction a-t-elle été abandonnée ?

DJ Le 9 décembre dernier, le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la réforme AVS 21 au 1er janvier 2024 et a mis en consultation les différentes dispositions d'exécution. Comme prévu, ce

thème a été repris dans le texte de l'ordonnance. Comme c'est le cas aujourd'hui pour le pilier 3a, le maintien des comptes de libre passage après l'âge de référence AVS devrait être lié à une activité professionnelle, mais la loi ne prévoit toutefois pas de taux d'activité minimal pour la poursuite du versement. Nous recommandons dès lors aux futurs retraités de reconsidérer leurs plans de retrait et d'imposition.

### La révision de la LPP est actuellement traitée au Parlement. Outre la réduction du taux de conversion, quelles adaptations devraient d'après vous être effectuées en priorité ?

DJ D'une part, il faudrait créer de meilleures conditions-cadres pour les employés à temps partiel. La réduction prévue de la déduction de coordination dans le 2ème pilier et le fait que les cotisations AVS soient désormais également constitutives de rentes en cas de poursuite de l'activité après l'âge AVS constituent certainement un pas dans la bonne direction.

Je peux en outre m'imaginer une flexibilisation plus poussée des rentes versées par les caisses de pension. Une rente de vieillesse en cours provenant de la prévoyance professionnelle devrait pouvoir être réduite ou totalement suspendue en cas de reprise d'une activité professionnelle. Pour les bénéficiaires de la rente, le désavantage fiscal lié au revenu supplémentaire de l'activité professionnelle serait supprimé et les employeurs pourraient de la sorte mieux motiver les retraités qualifiés à revenir temporairement sur le marché du travail. ■

Maintenant online  
Prévoyance Know-how



→  
Rachats dans l'institution de prévoyance et planification de la retraite expliquée succinctement: [pensexpert.ch/fr/rachats](https://pensexpert.ch/fr/rachats)

Interview avec Marc Pfenninger de Compenswiss

## Entretien avec Marc Pfenninger, directeur financier chez Compenswiss

—> Nevil Von Tscharner et Marc Pfenninger



Nevil Von Tscharner, responsable clientèle, a eu le privilège de pouvoir s'entretenir avec Marc Pfenninger, intervenant lors de la conférence PensExpert de septembre 2022, au sujet du rôle important de Compenswiss.

### NvT Quelle est la mission principale de Compenswiss?

**MP** Cet établissement de droit public gère les réserves des 3 assurances sociales, à savoir l'AVS, l'AI et l'APG (pour un total d'environ CHF 40 milliards). Compenswiss est en quelque sorte le gestionnaire de fortune du 1er pilier.

### NvT En quoi l'AVS 21 modifie-elle votre stratégie d'investissement?

**MP** AVS 21 allonge notre horizon de placement et nous offre un peu plus de flexibilité pour investir dans des instruments moins liquides.

### NvT Que pensez-vous du retour de l'inflation?

**MP** Des taux plus élevés et un régime de stabilité pourraient faciliter la recherche de rendements à l'avenir. C'est un facteur clairement positif pour nous!

### NvT Quel est pour Compenswiss la pondération du Private Equity et du Venture Capital dans le portefeuille d'investissement ?

**MP** Nous n'avons pas réalisé d'investissements dans

## Pour votre agenda

### PensFlex et PensUnit

Facturation cotisations épargne et risques 2023

Envoi février / mars 2023

### PensExpert

Facturation commission de service 2023

Envoi février / mars 2023

### PensFlex et PensUnit

Rapport d'activité 2023

Envoi juin / juillet 2023

### PensCheck

Edition été 2023

Envoi juin / juillet 2023



aussi numérique

—>

Nous envoyons le PensCheck aussi numérique. S'enregistrer maintenant par code QR ou par courrier à [marketing@pens-expert.ch](mailto:marketing@pens-expert.ch).



### PensExpert

Événement régional Lausanne 2023

14 septembre 2023

ces classes d'actifs à ce jour en raison du besoin de liquidité. Nous avons en effet décidé depuis près de dix ans d'allouer ce qui pouvait l'être à l'immobilier non coté.

### NvT Avez-vous des partenaires externes pour la gestion de la fortune du 1er pilier ?

**MP** Nous avons un grand nombre de prestataires externes. La fortune est gérée dans des proportions presque similaires en interne et en externe, à savoir 55% à l'interne contre 45% à l'externe. ■

## Siège

**Lucerne**  
PensExpert SA  
Kauffmannweg 16  
6003 Lucerne  
T +41 41 226 15 15

## Bureaux

**Bâle**  
PensExpert SA  
Hirschgässlein 19  
4051 Bâle  
T +41 61 226 30 20

**Lausanne**  
PensExpert AG  
Avenue de Rumine 33  
1005 Lausanne  
T +41 21 331 22 11

**Saint-Gall**  
PensExpert SA  
Bankgasse 8  
9000 Saint-Gall  
T +41 71 226 68 68

**Zurich**  
PensExpert SA  
Tödistrasse 63  
8002 Zurich  
T +41 44 206 11 22